

## ARRETE DU MAIRE

N° 2023-095

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3eme groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Association "Les petites envies de la cigale"  
Mme Veyrier Trésorière

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)  
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à la salle de l'Etoile

A l'occasion de : loto de l'association

Du 26 mars 2023 de 14h00 à 18h30

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22/03/2023

Signature:



### ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,  
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,  
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),  
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance  
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de  
entreprises et des professionnels,  
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. me VEYRIER Trésorière de l'Association "Les Petites  
Envies de la Cigale"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3eme groupe

Du 26 Mars 2023 - 14h00 au 26 Mars 2023 - 18h30

A l'occasion de Loto - salle de l'Etoile

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des  
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE**  
**24 MARS 2023**

Fait à Châteaurenard, le 22 MARS 2023  
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE DEBIT DE BOISSONS

